



SOMMAIRE

I- Présentation de la faculté de lettres et langues	p. 1
II- Les départements pédagogiques	p. 2
III- Présentation du Département d'Études Hispaniques et Portugaises	p. 3
IV- Présentation des Masters MEEF et M2E 2nd degré – Parcours Espagnol	p. 4
- Compétences et débouchés	p. 4
- Structure de la formation et organisation des études	p. 5
- Structure et descriptif des enseignements du master MEEF (M2)	p. 6-7
- Modalités de contrôle des connaissances et des compétences de M2 MEEF	p. 8-9
- Structure et descriptif des enseignements du master M2E (M1 & M2)	p. 10-12
- Modalités de contrôle des connaissances et des compétences de master M2E (M1 & M2)	p. 13-14
- Régimes d'études et assiduité	p. 15
- Normes de présentation du mémoire et soutenance des masters MEEF et M2E	p. 16
- Programme du CAPES de Bac + 5 – session 2027	p. 17
- Descriptifs et bibliographies des cours de préparation au CAPES de Bac + 5 – session 2027	p. 18-20
- Informations sur le CAPES de Bac + 5 – session 2027	p. 21-23
- Programme du CAPES de Bac + 3 – session 2027	p. 24
- Descriptifs et bibliographies des cours de préparation au CAPES de Bac + 3 – session 2027	p. 25
- Informations sur le CAPES de Bac + 3 – session 2027	p. 26-28
- Règles de passage de l'Université de Tours	p. 29-31
- Règlement des Études et des Examens pour le Régime RSE	p. 32
V- Calendrier universitaire	p. 33

I Présentation de la faculté de lettres et langues

L'UFR est administrée par un conseil élu composé de 40 membres.

Elle est dirigée par un directeur assisté d'un responsable administratif.

Elle est composée de **8** départements : **Allemand, Anglais, Droit-Langues, Espagnol-Portugais, Italien, Langues Etrangères Appliquées (LEA), Sciences du Langage et Sociolinguistique et Didactique des Langues.**

Une filière **lettres** comprenant 5 départements (français, latin, grec, littérature comparée, arts du spectacle).

Quelques chiffres

A l'Université : environ **26010** étudiants inscrits en 2023-2024 dont **3258** à la Faculté de lettres et langues, **150** enseignants chercheurs, **25** personnels de Bibliothèque, ingénieurs, techniciens et administratifs.

La Direction de l'UFR

Adresse : 3 rue des Tanneurs, 37000 TOURS

Doyenne : **SOUBEYROUX Marie-Hélène**

Responsable administratif : **MARTIN Hubert**

Secrétariat de l'UFR : **RIEUL Céline, Bureau 144 tél : 02.47.36.64.82**

Le service de scolarité

Le service de scolarité gère votre dossier administratif : de l'inscription administrative à la remise du diplôme. C'est également auprès de ce bureau que vous aurez les renseignements sur les stages, les conventions et les aides sociales.

Responsable de la scolarité : **CHOISY Laurence**

Bureau 138 tél : 02.47.36.68.35 Courriel : scolarite.lettres@univ-tours.fr

BOUVET Lydia, 02 47 36 66 06

COUTARD Ketty, 02 47 36 66 05

Horaires d'ouverture au public : tous les jours de 9h à 11h30 et de 13h30 à 16h30

Fermé le vendredi après-midi et le samedi

II Les départements pédagogiques

Les départements sont le lieu de rattachement des enseignants et des secrétariats pédagogiques. Le secrétariat pédagogique gère votre dossier pédagogique : vos inscriptions pédagogiques, votre emploi du temps, la saisie de vos notes.

Liste et coordonnées des différents départements et des responsables de filières

Enseignements	Secrétariats pédagogiques	Contact courriel
Allemand	Bureau 48	severine.carvalho@univ-tours.fr
Anglais	Bureau 48	gaelle.arandelle@univ-tours.fr
Droit-Langues	Bureau 58	severine.carvalho@univ-tours.fr
Espagnol – Portugais	Bureau 08	illona.blin@univ-tours.fr
Italien	Bureau 08	illona.blin@univ-tours.fr
L.E.A (Langues Etrangères Appliquées)	Bureau 25	marie.ceccaldi@univ-tours.fr
Lettres	Bureau 106	marie.ceccaldi@univ-tours.fr
Sciences du langage	Bureau 23	aurelie.hannoun@univ-tours.fr
Sodilang (Sociolinguistique et Didactique des Langues)	Bureau 23	stephanie.desoeuvres@univ-tours.fr
Modules libres		
Allemand	Bureau 48	christine.climent@univ-tours.fr
Arts du Spectacle	Bureau 106	stephanie.fuseau@univ-tours.fr
Cultures Méditerranéennes	Bureau 48	cindy.carlos@univ-tours.fr
Espagnol	Bureau 08	
Grands textes	Bureau 48	
Langues et Education et F.L.E. (Français Langue Etrangère)	Bureau 58	en attente
P.R.I. (Politique et relations Internationales)	Bureau 58	illona.blin@univ-tours.fr
Regards sur l'Italie	Bureau 08	marie.ceccaldi@univ-tours.fr
Bureau des relations Internationales du site Tanneurs		
Bureau 5 de l'Extension		marielle.avice@univ-tours.fr (pour les étudiant.es internationales/aux)
Gestion administrative des étudiant.es en situation de handicap		
Bureau 205		sylvie.lepourtois@univ-tours.fr celine.baudinet@univ-tours.fr

III Présentation du Département d'Études Hispaniques et Portugaises

3, rue des Tanneurs –
B. P. 4103 - 37041 TOURS Cedex 1
Téléphone : 02.47.36.65.89

- Bureaux 5, 7, 8, 10, 11, 13 (rez-de-chaussée)

**Responsable du
Département :**

Madame FOUREZ Cathy et Madame ILASCA Roxana

Bureau 07 et Bureau 10
Tél. : 0247266788
direction-espagnol@univ-tours.fr

Secrétariat :

Madame CECCALDI Marie

Bureau 08
Tél. : 0247366589
marie.ceccaldi@univ-tours.fr

Horaires d'ouverture au public :

Lundi : En télétravail
Mardi, mercredi et jeudi : de 9h à 11h30 et de 13h30 à 16h30
Vendredi : En télétravail

ENSEIGNANT.ES

Langue, Littérature et Civilisation de l'Espagne

BOSSÉ-TRUCHE Gloria (MCF)
CARRILLO Antonio (CE)
ESTÉVEZ OTERO Michele (L)
ILASCA Roxana (MCF)
MAUCLAIR Patricia (MCF)
SOUBEYROUX Marie Hélène (PR)
TUSA Alice (ATER)

gloria.bosse@univ-tours.fr
antonio.carrillo@univ-tours.fr
michele.estevez@univ-tours.fr
roxana.ilasca@univ-tours.fr
patricia.mauclair@univ-tours.fr
marie-helene.soubeyroux@univ-tours.fr
alice.tusa@univ-tours.fr

Langue, Littérature et Civilisation de l'Amérique Hispanique :

FOUREZ Cathy (PR)
GOMEZ-MULLER Angélique (MCF)
LARGE Sophie (MCF)
MULLALY Laurence (PR)
POSADA AGREDO Andrés (L)
TOUS Carlos (MCF)

cathy.fourez@univ-tours.fr
angelique.gomez-muller@univ-tours.fr
sophie.large@univ-tours.fr
laurence.mullaly@univ-tours.fr
andres.posada@univ-tours.fr
carlos.tous@univ-tours.fr

Langue et Linguistique :

DZELEBDZIC Catline (ATER)
GARCÍA MÁRKINA Yekaterina (MCF)
SANTOS PALMOU Xandra (V)
RABIN-RICHARD Céline (PRAG)

catline.dzelebdzic@univ-tours.fr
yekaterina.garcia@univ-tours.fr
xandra.santospalmou@univ-artois.fr
celine.rabin-richard@univ-tours.fr

Portugais :

KOHLER Florent (MCF)
MIRANDA DOS SANTOS Cidicley (V)

florent.kohler@univ-tours.fr
cidicley.dossantos@univ-tours.fr

N.B. : Les responsables du Département et les enseignant.es reçoivent les étudiant.es sur rendez-vous.
Prendre rendez-vous par mail.

IV Présentation des Masters MEEF et M2E 2nd degré – Parcours Espagnol

Responsable :

Carlos Tous (carlos.tous@univ-tours.fr)

Correspondante INSPE (Centre de Fondettes) :

Geneviève Feuillâtre (genevieve.feullatre@univ-tours.fr)

Objectifs de la formation :

• **Objectifs scientifiques :**

Connaître les processus d'éducation et d'enseignement pour des élèves de l'enseignement secondaire.
Connaître les théories liées à l'apprentissage et aux didactiques disciplinaires.
Connaître l'environnement socio-culturel des établissements d'enseignement et les pratiques professionnelles.
Connaître les caractéristiques du système éducatif français.

• **Objectifs professionnels :**

Les professeur.es des lycées, lycées professionnels et collèges préparent, organisent et mettent en œuvre des situations d'apprentissage dans leur champ disciplinaire à partir des programmes.

Compétences et débouchés :

• **Compétences attendues :**

Maîtrise des contenus disciplinaires et didactiques.

Capacité à conduire et à mettre en œuvre un enseignement en l'inscrivant dans le cadre institutionnel et en collaborant notamment avec l'environnement éducatif.

Organisation et adaptation de l'enseignement pour permettre l'acquisition de connaissances et le développement de compétences disciplinaires et transversales fixées dans les programmes, en s'appuyant sur des dispositifs d'évaluation appropriés.

Capacité d'analyse et d'adaptation de la pratique professionnelle en fonction des besoins et de la diversité des élèves.

• **Débouchés professionnels :**

Enseignant.es du second degré en EPLE principalement, mais aussi dans des établissements privés et autres métiers liés à la formation et à l'enseignement dans d'autres milieux que l'Éducation nationale.

STRUCTURE DE LA FORMATION ET ORGANISATION DES ÉTUDES :

Le cursus est structuré selon **5 blocs** qui sont en interaction constante :

- Un **bloc disciplinaire** (en lien avec les programmes scolaires) visant à la maîtrise des savoirs spécifiques afin de les transmettre dans l'acte d'enseignement.
- Un **bloc didactique** dont l'objectif est la maîtrise des concepts clés de la didactique de la discipline enseignée, l'épistémologie et l'histoire de la discipline, la conception et la mise en œuvre de situations d'enseignement et d'apprentissage, l'acquisition de compétences ayant trait à l'évaluation des élèves, à l'organisation du groupe classe, à l'intégration de l'usage des outils numériques, en référence au C2i2e.
- Un **bloc recherche** qui a pour objet d'initier aux méthodes de la recherche universitaire, aux problématiques de la recherche articulée entre le disciplinaire et la didactique en vue d'acquérir les compétences méthodologiques indispensables pour l'acquisition et l'approfondissement des compétences enseignantes et pour l'élaboration du mémoire professionnel.
- Un **bloc contexte et conditions d'exercice du métier**. L'objectif est de donner à l'étudiant les éléments lui permettant de passer du statut d'étudiant à celui d'enseignant (Connaissance du système éducatif et de ses acteurs / Politique éducative : débats et questions. Processus d'apprentissage des élèves / Diversité des publics, et en particulier des situations de handicap. Processus d'orientation et d'évaluation des élèves. Prévention des violences scolaires / Laïcité / Lutte contre les discriminations et culture de l'égalité homme-femme).
- Un **bloc de mise en situation professionnelle** : ce bloc est en relation avec les 4 autres et il est destiné à établir la cohérence de l'ensemble de la formation à partir des stages d'observation et de pratique accompagnée et des analyses de pratique.

Les maquettes sont construites en tenant compte de ces 5 blocs et proposent une formation articulée en différentes Unités d'Enseignement.

La base pédagogique est de **13 semaines de cours à l'Université chaque semestre et des périodes de préparation à l'INSPE et de stage pédagogique tout au long de l'année.**

La formation proposée permet d'acquérir un haut niveau de compétences nécessaires à l'exercice du métier d'enseignant spécialiste en langue, cultures et littératures hispaniques, à travers les enseignements disciplinaires, l'élaboration d'un mémoire professionnel, soutenu au semestre 4 (M2), et l'expérience pédagogique. Le cursus de Master intègre des stages qui se déroulent au cours des 4 semestres, suivant une périodicité et des modalités différentes.

STRUCTURE ET DESCRIPTIF DES ENSEIGNEMENTS DE M2 MEEF

Semestre 3			
UE 3.1	Maîtriser les savoirs fondamentaux pour enseigner (1) 5 ECTS	5	
EC1	Enjeux et connaissance du système éducatif 6h	0	Journée en établissement.
EC2	Savoirs disciplinaires : langue 34h 3 ECTS	3	Traduction : entraînement au thème et à la version pour l'épreuve écrite disciplinaire. Préparation à l'épreuve de faits de langue faisant partie de l'épreuve écrite disciplinaire appliquée. L'objectif du cours est d'entraîner les étudiants à identifier, à partir d'un texte, des phénomènes de la langue espagnole, les décrire et d'en proposer une explication grammaticale en français.
EC3	Savoirs disciplinaires : littérature 24h 2 ECTS	2	Études littéraires et entraînement à la composition (épreuve écrite disciplinaire).
UE 3.2	Maîtriser les savoirs fondamentaux pour enseigner (2) 4 ECTS	4	
EC1	Savoirs disciplinaires : civilisation 24h 2 ECTS	2	Études culturelles et entraînement à la composition pour l'épreuve écrite disciplinaire.
EC2	Savoirs disciplinaires : image 16h 1 ECTS	1	Analyse de l'image fixe et en mouvement et entraînement à la composition pour l'épreuve écrite disciplinaire.
EC3	Savoirs didactiques 15h 1 ECTS	1	Sélection de supports- analyse critique- conception de projets.
UE 3.3	Piloter son enseignement 5 ECTS	5	
EC1	Voix et corps pour enseigner et présenter un oral 6h	0	Voix et corps pour enseigner et présenter un oral.
EC2	Le praticien expert des apprentissages 36h 4 ECTS	4	Assurer la progression des apprentissages en planifiant et construisant des projets, en mobilisant un cadre didactique et pédagogique répondant aux compétences visées.
EC3	Construire son parcours 5h 1 ECTS	1	Développement professionnel.
UE 3.4	Pratique(s) réflexive(s) et recherche 6 ECTS	6	
EC1	Construction d'une posture professionnelle réflexive 22h 4 ECTS	4	Evaluation, école inclusive, trouble des apprentissages, autorité, APP, numérique.
EC2	Méthodologie du mémoire 9h 2 ECTS	2	Cadre théorique et empirique.
UE 3.5	Stage (2h/étudiant) 10 ECTS	10	
EC1	APP disciplinaire 4h 10 ECTS	10	Réponse aux besoins, gestion de classe, posture réflexive.
UE 3.6	Module complémentaire	0	
EC1	Travail avec tuteur terrain 15h	0	
EC2	Développement professionnel 10h	0	

	Semestre 4		
UE 4.1	Maîtriser les savoirs fondamentaux pour enseigner (1) 2 ECTS	2	
EC1	Enjeux et connaissance du système éducatif 10h	0	Valeurs dans un établissement scolaire.
EC2	Littérature et pédagogie 22h 2 ECTS	2	Repérage des axes de sens dans un texte littéraire en fonction des axes d'étude, notions et thématiques des programmes de l'enseignement secondaire.
UE 4.2	Maîtriser les savoirs fondamentaux pour enseigner (2) 4 ECTS	4	
EC1	Civilisation et pédagogie 22h 2 ECTS	2	Repérage des axes de sens dans un document de civilisation en fonction des axes d'étude, notions et thématiques des programmes de l'enseignement secondaire.
EC2	Image et pédagogie 22h 2 ECTS	2	Repérage des axes de sens dans un document iconographique en fonction des axes d'étude, notions et thématiques des programmes de l'enseignement secondaire.
UE 4.3	Piloter son enseignement 8 ECTS	8	
EC1	Construction d'une posture professionnelle réflexive 11h 3 ECTS	3	Gestion de classe, APP, numérique.
EC2	Voix et corps pour enseigner et présenter un oral 6h	0	Voix et corps pour enseigner et présenter un oral.
EC3	Structuration des apprentissages 30h 4 ECTS	4	Concevoir un projet d'enseignement à partir d'un support proposé -Continuité et cohérence des apprentissages des élèves.
EC4	Construire son parcours professionnel 5h 1 ECTS	1	Objectiver forces et limites de sa pratique.
EC5	Développement professionnel 7h	0	APP en lien avec épreuve 4 du CAPES.
UE 4.4	Soutenance mémoire (3h/étudiant) 6 ECTS	6	
UE 4.5	Stage (2h/étudiant) 10 ECTS	10	
EC1	APP disciplinaire 8h 10 ECTS	10	Posture réflexive.
UE 4.6	Module complémentaire	0	
EC1	Travail avec tuteur terrain 15h	0	
EC2	Développement professionnel 10h	0	

Modalités de contrôle des connaissances et des compétences du Master MEEF (M2)

Intitulé de l'enseignement	Modalités de contrôle des connaissances session 1			Modalités de contrôle des connaissances session 1			Modalités de contrôle des connaissances session 2			Modalités de contrôle des connaissances session 2		
	RNE			RSE			RNE			RSE		
	Modalité	Nature	Durée	Modalité	Nature	Durée	Modalité	Nature	Durée	Modalité	Nature	Durée
Semestre 3												
UE3.1 Maîtriser les savoirs fondamentaux pour enseigner (1)												
EC1 Enjeux et connaissance du système éducatif												
EC2 Savoirs disciplinaires : langue	CC	Ecrit		CT	Ecrit	3h	CT	Ecrit	3h	CT	Ecrit	3h
EC3 Savoirs disciplinaires : littérature	CC	Ecrit		CT	Ecrit	3h	CT	Oral	30mn	CT	Oral	30mn
UE3.2 Maîtriser les savoirs fondamentaux pour enseigner (2)												
EC1 Savoirs disciplinaires : civilisation	CC	Ecrit		CT	Ecrit	3h	CT	Oral	30mn	CT	Oral	3àmn
EC2 Savoirs disciplinaires : image	CC	Oral		CT	Oral	30mn	CT	Oral	30mn	CT	Oral	30mn
EC3 Savoirs didactiques	CC	Ecrit		CT	Ecrit	2h	CT	Ecrit	2h	CT	Ecrit	2h
UE3.3 Piloter son enseignement												
EC1 Voix et corps pour enseigner et présenter un oral												
EC2 Le praticien expert des apprentissages	CC	Ecrit /Oral		CT	Ecrit	4h	CT	Ecrit	4h	CT	Ecrit	4h
EC3 Construire son parcours	CT	Dossier	A rendre	CT	Dossier	A rendre	CT	Oral	30mn	CT	Oral	30mn
UE3.4 Pratique(s) réflexive(s) et recherche												
EC1 Construction d'une posture professionnelle réflexive	CT	Ecrit	A rendre	CT	Ecrit	A rendre	CT	Reprise orale d'un travail écrit	20mn	CT	Reprise orale d'un travail écrit	20mn
EC2 Méthodologie du mémoire	CT	Ecrit	A rendre	CT	Ecrit	A rendre	Pas de session de rattrapage					
UE3.5 Stage (2h/étudiant)	Non compensable											
APP disciplinaire	CT	Oral et écrit	2h	CT	Oral et écrit	2h	Pas de session de rattrapage					page
UE3.6 Module complémentaire	Non évalué											
EC1 Travail avec tuteur terrain												
EC2 Développement professionnel												

Semestre 4												
UE4.1 Maîtriser les savoirs fondamentaux pour enseigner (1)												
EC1 Enjeux et connaissance du système éducatif												
EC2 Littérature et pédagogie	CT	Oral	30mn	CT	Oral	30mn	CT	Oral	30mn	CT	Oral	30mn
UE4.2 Maîtriser les savoirs fondamentaux pour enseigner (2)												
EC1 Civilisation et pédagogie	CT	Oral	30mn	CT	Oral	30mn	CT	Oral	30mn	CT	Oral	30mn
EC2 Image et pédagogie	CT	Oral	30mn	CT	Oral	30mn	CT	Oral	30mn	CT	Oral	30mn
UE4.3 Piloter son enseignement												
EC1 Construction d'une posture professionnelle réflexive	CT	Ecrit	1h30	CT	Ecrit	1h30	CT	Oral	15mn	CT	Oral	15mn
EC2 Voix et corps pour enseigner et présenter un oral												
EC3 Structuration des apprentissages	CC	Oral/ Ecrit		CT	Oral	1h	CT	Oral	1h	CT	Oral	1h
EC4 Construire son parcours professionnel	CT	Dossier	A rendre	CT	Dossier	A rendre	CT	Oral	30mn	CT	Oral	30mn
EC5 Développement professionnel												
UE4.4 Soutenance mémoire (3h/étudiant)	CT	Oral	30mn	CT	Oral	30mn	Pas de session de rattrapage					
UE4.5 Stage (2h/étudiant)												
EC1 APP disciplinaire	CT	Ecrit et oral	2h	CT	Ecrit et oral	2h	Pas de session de rattrapage					
UE4.6 Module complémentaire	Non évalué											
EC1 Travail avec tuteur terrain												
EC2 Développement professionnel												

NB : Pour les examens oraux, c'est la durée du passage qui est indiquée. Chaque enseignant définira le temps de préparation.

STRUCTURE ET DESCRIPTIF DES ENSEIGNEMENTS DU MASTER M2E À L'UNIVERSITÉ

M1 M2E – Semestre 7 (S7)

UE 1.1 Maîtriser la ou les disciplines (60h)

EC1 Langue 12h

- Langue 12h

Connaissances et compétences fondamentales en langue

EC2 Littérature (24h)

- Littérature Amérique 12h
- Littérature Espagne 12h

Connaissances et compétences fondamentales en littérature espagnole et hispano-américaine

EC3 Civilisation (24h)

- Civilisation Amérique 12h
- Civilisation Espagne 12h

Connaissances et compétences fondamentales en civilisation espagnole et hispano-américaine

UE 1.2 Enseigner la ou les disciplines

EC1 Développer ses compétences en didactique (50h)

- Littérature et pédagogie 12,5h
- Civilisation et pédagogie 12,5h
- Iconographie et pédagogie 12,5h
- Médias et pédagogie 12,5h

Connaissances et compétences fondamentales en littérature, civilisation, iconographie et médias, en lien avec le programme pédagogique de l'enseignement secondaire

UE 1.5 S'engager dans une démarche de développement et de réflexivité professionnelle

EC1. S'inscrire dans une démarche de recherche au service d'une réflexivité professionnelle 12h

Préparation à la recherche disciplinaire

M1 M2E – Semestre 7 (S7) – module de re-préparation

UE 1.8 Re-préparation du concours (64h)

EC1 Langue (32h)

- Thème 10h
- Version 10h
- Faits de langue 12h

Préparation à l'épreuve écrite 2 de l'admissibilité

EC2 Dossier (32h)

- Littérature 16h
- Civilisation 16h

Préparation à l'épreuve écrite 1 de l'admissibilité

M1 M2E – Semestre 8 (S8)	
UE 2.1 Maîtriser la ou les disciplines (60h)	
EC1 Langue 12h	
- Langue 12h	Connaissances et compétences fondamentales en langue
EC2 Analyse iconique et graphique (24h)	
- Arts iconographiques 12h	Connaissances et compétences fondamentales en analyse des arts iconographiques et des documents graphiques
- Documents graphiques 12h	
EC3 Supports audiovisuels et médias (24h)	
- Cinéma 12h	Connaissances et compétences fondamentales en cinéma et médias
- Médias 12h	
UE 2.2 Enseigner la ou les disciplines	
EC1 Développer ses compétences en didactique (30h)	
- Littérature et pédagogie 15h	Connaissances et compétences fondamentales en Littérature et Civilisation, en lien avec le programme pédagogique de l'enseignement secondaire
- Civilisation et pédagogie 15h	
UE 2.5 S'engager dans une démarche de développement et de réflexivité professionnelle	
- EC1. S'inscrire dans une démarche de recherche au service d'une réflexivité professionnelle 14h	Préparation à la recherche disciplinaire

M1 M2E – Semestre 8 (S8) – module de re-préparation	
UE 2.7 Re-préparation du concours (34h)	
EC1 Supports audiovisuels et pédagogie 16h	
- Supports audiovisuels et pédagogie 16hTD	Préparation à l'épreuve orale 1 de l'admission
EC2 Civilisation et pédagogie (18h)	
- Civilisation Amérique et pédagogie 9h	Préparation à l'épreuve orale 1 de l'admission
- Civilisation Espagne et pédagogie 9h	

M2 M2E – Semestre 9 (S9)	
UE 3.1 Maîtriser la ou les disciplines (25h)	
EC1 Langue 9h	
- Langue 9h	Connaissances et compétences fondamentales en langue
EC2 Littérature et Civilisation (16h)	
- Littérature 8h	Connaissances et compétences fondamentales en littérature et en civilisation
- Civilisation 8h	
UE 3.2 Enseigner la ou les disciplines	
EC1 Développer ses compétences en didactique (20h)	
- Iconographies et pédagogie 10h	Connaissances et compétences fondamentales en iconographie, en lien avec le programme pédagogique de l’enseignement secondaire

M2 M2E – Semestre 10 (S10)	
UE 4.1 Maîtriser la ou les disciplines – Iconographie, audiovisuel et médias (25h)	
Iconographie 12,5	Connaissances et compétences fondamentales en iconographie, supports audiovisuels et médias
Supports audiovisuels et médias 12,5	
UE 4.2 Enseigner la ou les disciplines	
EC1 Développer ses compétences en didactique (20h)	
Culture et pédagogie 12h	Connaissances culturelles fondamentales en lien avec le programme pédagogique de l’enseignement secondaire
UE 4.6 S’inscrire dans une démarche de recherche au service d’une réflexivité professionnelle	
Mémoire 6h	Préparation de la soutenance du mémoire

Maquette M1 M2E - S7					Session 1				Session 2		
					RNE			RSE		RNE/RSE	
Unités d'Enseignement et Eléments Constitutifs	ECT S	Coef f	mod ali té	nat ure	dur ée	mod ali té	nat ure	dur ée	mod ali té	nat ure	dur ée
SEM SEM 1	30	30									
UE 1.1 Maîtriser la ou les disciplines	8	8	CC			CT	3É, 1 / EC	1h30 / EC	CT	3É, 1 / EC	1h30 / EC
EC1 Langue											
EC2 Littérature											
EC3 Civilisation											
UE 1.2 Enseigner la ou les disciplines	12	12	CC			CT	2 É	1h30 et 4h	CT	2 É	1h30 et 4h
EC1 Développer ses compétences en didactique											
EC2 Construire des séquences d'enseignement...											
UE 1.3 Adapter sa pratique professionnelle...	6	6	CT	É		CT	É		CT	É	1h30
EC1 Connaître le développement de l'adolescente...											
EC2 Connaître les inégalités socio-scolaires...											
EC3 Comprendre le concept de climat scolaire...											
EC4 Contribuer aux éducations transversales...											
UE 1.4 Agir dans le cadre de la communauté éducative...	3	3	CC		1h	CT	É	1h	CT	É	1h
EC1 Connaître le système éducatif...											
EC2 Coopérer et communiquer...											
UE 1.5 S'engager dans une démarche de développement...	1	1	CT	É		CT	É		CT	É	
EC1 S'inscrire dans une démarche de recherche...											
EC2 Poursuivre son développement professionnel											
UE 1.6 Construire, analyser et savoir ajuster sa pratique...											
EC1 Stage SOPA											
EC2 Préparer et analyser les SEA...											
EC3 Préparer et analyser les SEA...											
Semestre	30	30									

Maquette M1 M2E - S8					Session 1				Session 2		
					RNE			RSE		RNE/RSE	
Unités d'Enseignement et Eléments Constitutifs	ECT S	Coef f	mod ali té	nat ure	dur ée	mod ali té	nat ure	dur ée	mod ali té	nat ure	dur ée
SEM (copie)SEM 2	30	30									
UE 2.1 Maîtriser la ou les disciplines	7	7	CC			CT	3É, 1 / EC	1h30 / EC	CT	3É, 1 / EC	1h30 / EC
EC1 Langue											
EC2 Analyse iconique et graphique											
EC3 Supports audiovisuels et médias											
UE 2.2 Enseigner la ou les disciplines	6	6	CC			CT	2É	1h30 et 4h	CT	2É	1h30 et 4h
EC1 Développer ses compétences en didactique											
EC2 Construire des séquences d'enseignement...											
UE 2.3 Adapter sa pratique	6	6	CT	É		CT	É		CT	É	2h
EC1 Connaître le développement de l'adolescent...											
EC2 Connaître les inégalités socio-scolaires...											
EC3 Comprendre le concept de climat scolaire...											
EC4 Contribuer aux éducations transversales...											
UE 2.4 Agir dans le cadre de la communauté éducative...	6	6	CC			CT	É	1h30	CT	É	1h30
EC1 Connaître le système éducatif et ses enjeux...											
EC2 Coopérer et communiquer...											
UE 2.5 S'engager dans une démarche de développement... (UE NON COMPENSABLE)	2	2	CT	É		CT	É		CT	É	
EC1 S'inscrire dans une démarche de recherche...											
EC2 Poursuivre son développement professionnel...											
EC3 Utiliser le numérique...											
UE 2.6 Construire, analyser et savoir ajuster sa pratique... (UE NON COMPENSABLE)	3	3	VISITE						CT	0	20 mn
EC1 Stage SOPA...											
EC2 Stages autres contextes...											
EC3 Préparer et analyser les SEA...											
EC4 Préparer et analyser les SEA...											
Semestre	30	30									
Année	60	60									

Maquette M2 M2E – S9				Session 1					Session 2		
				RNE			RSE		RNE/RSE		
Unités d'Enseignement et Eléments Constitutifs	EC TS	Coeff	modalité	nature	durée	modalité	nature	durée	modalité	nature	durée
SEM SEM 1	30	30									
UE 3.1 Maîtriser la ou les disciplines	3	3	CC			CT	2É, 1 / EC	1h30 / EC	CT	2É, 1 / EC	1h30 / EC
EC1 Langue											
EC2 Littérature et civilisation											
UE 3.2 Enseigner la ou les disciplines	6	6	CC			CT	2É, 1 / EC	1h30 et 4h	CT	2É, 1 / EC	1h30 et 4h
EC1 Développer ses compétences en didactique											
EC2 Construire des séquences d'enseignement...											
UE 3.3 Adapter sa pratique professionnelle...	6	6	CT	É		CT	É		CT	O	15mn
EC1 Connaître le développement de l'adolescent.e...											
EC2 Connaître les inégalités socio-scolaires...											
EC3 Comprendre le concept de climat scolaire...											
EC4 Contribuer aux éducations transversales...											
UE 3.4 Agir dans le cadre de la communauté éducative et du service public	3	3	CT	É		CT	É		CT	O	15mn
EC1 Connaître le système éducatif et ses enjeux...											
EC2 Coopérer et communiquer...											
UE 3.5 S'engager dans une démarche de développement...	2	2	CT	É		CT	É		CT	É	
EC1 S'inscrire dans une démarche de recherche...											
EC2 Poursuivre son développement professionnel...											
UE 3.6 Construire, analyser et savoir ajuster sa pratique... (UE NON COMPENSABLE)	10	10	VISITE			VISITE			CT	O	20mn
EC1 Stage											
EC2 Préparer et analyser les SEA...											
EC3 Préparer et analyser les SEA...											
EC4 Préparer le stage en responsabilité											
Semestre	30	30									

Maquette M2 M2E – S10				Session 1					Session 2			
				RNE			RSE			RNE/RSE		
Unités d'Enseignement et Eléments Constitutifs	EC TS	Coe ff	moda lité	natur e	dur ée	moda lité	nat ure	dur ée	moda lité	nat ure	dur ée	
SEM (copie)SEM 2	30	30										
UE 4.1 Maîtriser la ou les disciplines	2	2	CC	É et/ou O		CT	É	2h	CT	É	1H30	
EC1 Iconographie, audiovisuel et médias												
UE 4.2 Enseigner la ou les disciplines	5	5										
EC1 Développer ses compétences en didactique			CC		O 30mn	CT	É+O	O 30mn	CT	É	30mn	
EC2 Construire des séquences d'enseignement...			CC			CT	O	1h	CT	É	4h	
UE 4.3 Adapter sa pratique professionnelle...	6	6	CC	É+O		CT	É+O	10min	CT	É+O	O 15mn	
EC1 Connaître le développement de l'adolescent.e...												
EC2 Contribuer aux éducations transversales...												
UE 4.4 S'engager dans une démarche de développement...	1	1										
EC1 Poursuivre son développement professionnel...												
EC2 Utiliser le numérique...			É			É			É+O	O	20mn	
UE 4.5 Construire, analyser et savoir ajuster sa pratique (UE NON COMPENSABLE)	10	10	VISITE SESSION UNIQUE									
EC1 Stage												
EC2 Préparer et analyser les SEA...												
UE 4.6 S'inscrire dans une démarche de recherche... (UE NON COMPENSABLE)	6	6	CT	É+O	O 40mn	CT	É+O	O 40mn				
Semestre	30	30										
Année	60	60										

RÉGIMES D'ÉTUDES ET ASSIDUITÉ

Il existe **deux régimes de contrôle des connaissances** :

1 - LE RÉGIME GÉNÉRAL (contrôle continu et examens)

Présence en cours obligatoire. En cas d'absences injustifiées répétées dans une matière, l'étudiant est déclaré « défaillant » à l'Élément constitutif (EC), ce qui se traduit par une absence de calcul des résultats aussi bien à l'UE qu'au semestre. **Présence aux contrôles et aux examens obligatoire.**

2 - LE RÉGIME SPÉCIAL D'ÉTUDES (voir aussi dans présentation générale de l'Université).

Il est réservé aux étudiants qui justifient de 400h minimum de travail pendant l'année scolaire (200h par semestre) ou de 160h pendant l'année universitaire s'ils sont enseignants ; ce régime s'applique aussi aux personnes chargées de famille, étudiants effectuant le service national, handicapés, étudiants inscrits en double cursus, sportifs de haut niveau et étudiants élus à l'un des trois conseils de l'Université ou au Conseil d'Administration du CROUS. Les étudiants salariés peuvent opter pour le **contrôle continu ou l'examen terminal** (dans ce cas, pour les enseignements évalués en contrôle continu, les étudiants salariés seront convoqués pour le dernier contrôle). Toutefois, dans certains EC, ils peuvent être amenés à rendre des travaux écrits effectués à la maison ; les thèmes et les dates de remise de ces travaux sont fixés par les enseignants.

Toute absence lors des épreuves de contrôles continus ou des examens terminaux, quel qu'en soit le motif, équivaut à un 0/20 pour ce contrôle. **Il ne sera pas organisé d'épreuve spéciale pour les étudiants qui n'auraient pas pu se présenter à un contrôle ou à un examen.**

Il existe **deux sessions** d'examens pour chaque Unité d'Enseignement, **à l'exception de la soutenance du mémoire qui ne peut avoir lieu qu'une fois.** Tout étudiant a le droit de se présenter à la deuxième session si ses résultats à la 1^{ère} session sont inférieurs à la moyenne. Une absence à la 1^{ère} session de mai n'interdit pas de se présenter à celle de juin.

Les mémoires sont soutenus devant un jury composé de deux enseignants, avant la fin de la deuxième session.

Il n'y a qu'une session pour la soutenance du mémoire et une note inférieure à 10 à cette soutenance empêche d'obtenir la validation du semestre et, par conséquent, de l'année et des masters.

L'assiduité aux cours est obligatoire.

En cas d'absences injustifiées répétées dans une matière, l'étudiant.e est déclaré.e « défaillant.e » à l'Élément Constitutif (EC), ce qui annule calcul des résultats aussi bien à l'UE qu'au semestre.

Le mémoire professionnel de Master 2

1) L'étudiant.e de Master définit le thème du mémoire, en accord avec l'enseignant qui dirigera son travail et avec le responsable de la formation MEEF. Elle/Il ne perdra pas de vue la nécessité d'articuler le volet scientifique et le volet didactique et la possibilité de s'appuyer sur l'expérience de terrain offerte par le stage filé, en responsabilité, qu'il suivra tout au long de l'année dans un établissement scolaire. L'étudiant.e doit soumettre régulièrement son travail à son directeur de mémoire, qui doit donner son accord pour la soutenance.

2) Le mémoire comportera un minimum de 35 pages imprimées, hors annexes (maximum 50). Il sera composé d'une introduction, d'un développement articulé, d'une conclusion, d'une bibliographie, éventuellement d'annexes, et d'une table des matières comportant la pagination. Chaque page du texte doit comprendre entre 1500 et 1800 signes, et adopter l'interligne 1,5, de façon à avoir entre 33 et 35 lignes par page.

3) Le mémoire devra être relié, en format A4. La numérotation des notes sera continue.

4) La présentation de la bibliographie et des citations se fera en accord avec les tuteurs de mémoire selon la norme AFNOR (modèle dit « français ») ou la norme MLA (modèle dit « américain »).

Modèle dit « français » : a) Ouvrages : FELL, Ève-Marie, *Les Indiens. Sociétés et idéologies en Amérique hispanique*, Paris, Armand Colin, 1973 ; b) Articles : ORTEGA, Julio, « El minero en la novela peruana », *Mundo Nuevo* 31 (janvier 1969), 44-59 ; c) Sources documentaires : Corte Nacional Electoral. 2002, « Elecciones Generales de Bolivia 2002 : Documentos Básicos para Observadores Internacionales », La Paz, Bolivia ; d) Sites internet : PALAVERSICH, Diana (2007), « Entre las Américas Latinas y el Planeta USA. Dos antologías de Alberto Fuguet ». www.lehman.edu/ciberletras/v07/palaversich.html. Consulté le 14/11/2010.

Modèle dit « américain » : a) Ouvrages : [Fell, Ève-Marie (1973), *Les Indiens. Sociétés et idéologies en Amérique hispanique*. Paris : Armand Colin] ; b) Articles : [Ortega, Julio (1969), « El minero en la novela peruana ». *Mundo Nuevo* 31 (janvier) : 44-59] ; c) Sources documentaires : [Corte Nacional Electoral. 2002. « Elecciones Generales de Bolivia 2002 : Documentos Básicos para Observadores Internacionales ». La Paz, Bolivia] ; d) Sites internet : [Palaversich, Diana (2007), « Entre las Américas Latinas y el Planeta USA. Dos antologías de Alberto Fuguet ». www.lehman.edu/ciberletras/v07/palaversich.html. Consulté le 14/11/2010].

5) Sur la page de couverture du mémoire doivent figurer les informations suivantes : nom de l'étudiant, intitulé du diplôme (master MEEF 2d degré Parcours Espagnol), année, nom(s) du/des directeur(s) de mémoire, Université de Tours – UFR Lettres et Langues – Département d'Espagnol et de Portugais, INSPE Centre Val de Loire, titre du mémoire.

6) Le mémoire doit être reproduit en trois exemplaires au moins.

La soutenance du mémoire

1) Le jury de la soutenance pour le Parcours MEEF, sera composé d'un enseignant du Département, d'un enseignant de l'INSPE et en présence du tuteur de terrain invité. Le(s) directeur(s) du mémoire organise(nt) la soutenance, trois semaines après la remise du texte définitif.

2) Lors de la soutenance, l'étudiant fera un exposé de 15 à 20 minutes maximum, retraçant les étapes de son travail, présentant les enjeux et les conclusions de son mémoire. À la suite de cet exposé, il sera interrogé par le jury. La durée de la soutenance est de 30mn.

3) La note prend en compte le mémoire, l'exposé de présentation et la soutenance proprement dite.

Programme Capes Bac + 5 – session 2027



Concours externe du Capes et Cafep - Capes

Section langues vivantes étrangères : espagnol

Programme de la session 2027

Les épreuves du concours ont été définies par [l'arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré](#)

Épreuves d'admissibilité

Le programme repose sur les thèmes et axes d'études suivants, issus des programmes des lycées et collèges :

1. Thème culturel du cycle 4 du collège, hors classe de cinquième : « **Rencontres avec d'autres cultures.** »
2. Axe du programme d'enseignement de langues vivantes de la classe de Première des voies générale et technologique : « **Identités et échanges.** »
3. Axe du programme de langues vivantes de Seconde générale et technologique, enseignements commun et optionnel : « **Vivre entre générations.** »
4. Axe du programme de l'enseignement de spécialité Langues, Littératures et Cultures Étrangères - espagnol - de Première générale : « **Mémoire(s) : écrire l'histoire, écrire son histoire.** »
5. Thématique du programme de l'enseignement de spécialité Langues, Littératures et Cultures étrangères - espagnol de Terminale générale : « **Dominations et insoumissions.** »

Les œuvres suivantes serviront d'appui au programme ci-dessus. Le dossier présenté aux candidats sera constitué d'un extrait de l'une des œuvres mentionnées (pour le film, extrait du découpage) associé à des documents hors-programme.

Cette combinaison permettra de construire la problématique du dossier en résonance avec le thème ou l'axe d'étude donné :

- Antonio DE CAPMANY Y DE MONTPALAU, *Centinela contra franceses*, Françoise Étienvre (éd.), Madrid, Centro de Estudios Políticos y Constitucionales, 2008.

- Rodolfo USIGLI, *El gesticulador*, Daniel Meyran (éd.), Madrid, Cátedra (Letras Hispánicas), 2022.

- Rafael CHIRBES, *La caída de Madrid*, Barcelona, Editorial Anagrama (Coll. Compactos), 2011 [1ère édition 2000, Anagrama].

- Pavel GIROUD, *El caso Padilla* [A Contracorrientes Films, Ventú Producciones], 2022.

-Rodolfo USIGLI, *El gesticulador*, Daniel Meyran (éd.), Madrid, Cátedra (Letras Hispánicas), 2022.

Le cours sur *El gesticulador* de Rodolfo Usigli, pièce fondatrice d'un théâtre profondément localisé (le Mexique, sa Révolution et sa post-révolution) – mais qui s'étend à des sujets universels qui vont de la sphère domestique (conflits familiaux et générationnels ; place et rôle de la figure paternelle et de la figure maternelle dans une structure patriarcale) à la sphère politique (qui entre ou n'entre pas dans la construction de l'Histoire d'une nation ? Qui fabrique l'Histoire ? Qui la raconte ? À quelle fin ?) – s'interrogera, entre autres, sur la capacité qu'ont les puissances de l'imaginaire, et ici une œuvre de fiction, de démasquer, à travers tous les ressorts du masque théâtral, l'imposture d'une démocratie issue d'un processus révolutionnaire, avec son cortège de désenchantés, d'arrivistes, de corrompus, voire de criminels.

Nous verrons comment le dramaturge et professeur Rodolfo Usigli, depuis les pluriels leviers discursifs qu'offre le théâtre, et à partir des conditions de vie d'une famille de classe moyenne paupérisée, questionne l'héritage révolutionnaire en mettant en scène la démagogie de politiques qui défendent leurs privilèges et intérêts sous le couvert de discours de justice sociale trompeurs ; examine l'édification idéalisée des héros de la Révolution et de leur récupération dans la mémoire collective ; porte une réflexion sur ce que serait « l'identité mexicaine », et, par extension, être / l'être mexicain.

Une grande partie du volume horaire imparti sera consacrée à une présentation, un déchiffrement et une analyse de la pièce de théâtre. Une séance sera consacrée à l'étude d'un dossier en lien avec l'un des axes des programmes de l'enseignement de la langue espagnole dans le secondaire.

Des documents (un panorama historique, un lexique) seront remis aux candidat.e.s afin de leur faciliter la compréhension quant aux contextes historiques de l'énoncé et de l'énonciation de *El gesticulador*.

Enfin il est recommandé de se procurer la pièce de Rodolfo Usigli publiée par Cátedra (Letras Hispánicas), d'y lire la présentation très éclairante de Daniel Meyran, et de parcourir les ouvrages suivants :

- Covo, Jacqueline, *La révolution mexicaine. Son passé et son présent*, Ellipses, Paris, 2000.
- Paz, Octavio, *El laberinto de la soledad* (1950), Edición Enrico Mario Santí, Cátedra (Letras Hispánicas), Madrid, 2000.
- Pierron, Agnès, *Dictionnaire de la langue du théâtre. Mots et mœurs du théâtre*, Le Robert, Paris, 2002.
- Ramos, Samuel, *El perfil del hombre y la cultura en México* (1934), Colección Austral, México, 2012.

-Antonio DE CAPMANY Y DE MONTPALAU, *Centinela contra franceses*, Françoise Étienne (éd.), Madrid, Centro de Estudios Políticos y Constitucionales, 2008

Les cours prépareront à l'épreuve écrite disciplinaire du CAPES à travers la contextualisation historique et l'analyse de l'œuvre, *Centinela contra franceses* d'Antonio de Capmany, sous l'angle des axes, thèmes et thématiques du programme. Préalablement au cours, une lecture de l'édition de l'œuvre proposée est indispensable.

Bibliographie indicative :

Álvarez Junco, José y Shubert, Adrian (eds), *Nueva historia de la España contemporánea (1808-2018)*, Barcelona, Galaxia Gutenberg, 2018

Aymes, Jean-René, *La crise de l'Ancien Régime et l'avènement du libéralisme en Espagne (1803-1833)*, Les essentiels, Civilisation espagnole, Paris, Ellipses, 2005

Elvire Diaz et Marjorie Janer, *Capes Espagnol. Epreuve écrite de composition. Discours et luttes politiques en Espagne et en Amérique Latine*, Paris, Ellipses, 2024

Elorza, Antonio, *Ilustración y liberalismo en España*, Biblioteca de historia y pensamiento político, Madrid, Tecnos, 2021

-Rafael CHIRBES, *La caída de Madrid*, Barcelona, Editorial Anagrama (Coll. Compactos), 2011 [1ère édition 2000, Anagrama].

L'objectif de ce cours est de préparer les étudiants à l'épreuve écrite disciplinaire du CAPES à travers la contextualisation historique et l'analyse de l'œuvre *La caída de Madrid* de Rafael Chirbes, sous l'angle des axes, thèmes et thématiques du programme.

Préalablement au cours, une lecture de l'édition de l'œuvre proposée est indispensable.

Bibliographie indicative

CALVO CARILLA, José Luis, "Lecturas críticas sobre la Transición: el caso de Rafael Chirbes", *El relato de la Transición/La transición como relato*, Prensas de la Universidad de Zaragoza, 2013, p. 119-146.

LUENGO, Ana, *La encrucijada de la memoria: la memoria colectiva de la guerra civil española en la novela contemporánea*, Berlín Tranvía, 2004.

ORSINI-SAILLET, Catherine, "Regards sur la Transition dans le roman espagnol actuel : *La caída de Madrid* de Rafael Chirbes et *Romanticismo* de Manuel Longares", *Les Langues Néo-latines*, n°354, [septembre 2010](#), p. 65-88.

Revista *Turia*, n°112 (Cartapacio: Rafael Chirbes), 2015.

-Pavel GIROUD, *El caso Padilla* [A Contracorrientes Films, Ventú Producciones], 2002.

Ces enseignements proposent la contextualisation historique, politique et culturelle de l'affaire Padilla (caso Padilla), dans le cadre de la préparation de l'épreuve écrite disciplinaire du CAPES. Le cours sera organisé en quatre volets :

- a) Présentation de la vie et de l'œuvre du poète cubain Heberto Padilla (1932-2000).
- b) Étude de l'affaire Padilla dans l'histoire de la Révolution cubaine : antécédents et répercussions.
- c) *El caso Padilla* : histoire du documentaire.
- d) Entraînement à l'épreuve écrite disciplinaire sous l'angle des thèmes et des axes d'étude du programme de la session 2027.

Bibliographie indicative :

ALMENDROS, Néstor et JIMENEZ-LEAL, Orlando, *Conducta impropia*, Madrid, Editorial Playor, 1984.

ANHALT, Nedda G. de, *Rojo y naranja sobre rojo*, México, D.F., *Vuelta*, 1991.

ÁVILA, Leopoldo, «Las provocaciones de Heberto Padilla», *Verde Olivo* 9, 45, 10 de noviembre de 1968, 17-18.

CEZAR, Silvia, « La Revolución Cubana y el caso Padilla en las revistas *Plural* y *Vuelta* », *Estudios* 23-24, 2010, p.159-171.

« Declaración del Primer Congreso Nacional de Educación y Cultura , 30 de abril de 1971 », *Casa de las*

Américas, año XI, n. 65-66, marzo-junio, 1971.

GARCIA BORRERO, Juan Antonio, « Santiago Álvarez (Cuba) », en Paranaguá Paulo Antonio (ed.), Madrid, Cátedra, colección Signo e imagen, 2003, p.156-163.

LAMORE, Jean, *Cuba*, Paris, Presses Universitaires de France, « Que sais-je ? », 1970.

MEDINA, Pablo, « La nostalgia de la ausencia: La poesía cubana y el exilio en EE.UU. », en Alonso Gallo, Laura y Murrieta, Fabio (eds.), *Guayaba seet : Literatura cubana en Estados Unidos, Valencia, Aduana Vieja*, 2003, 241-252.

PADILLA, Heberto, *La mala memoria*, Monee IL, Editorial Hypermedia, 2018.

PADILLA, Heberto, *Fuera del juego y otros poemas*, Madrid, Ediciones Cátedra, 2021 (edición de Yannelys Aparicio Molina y Gustavo Pérez Firmat).

PADILLA, Heberto, *Provocaciones*, Madrid, Ediciones La Gota de Agua, 1973.

La présentation et analyse filmique du documentaire *El caso Padilla* (2022), film écrit et réalisé par le cinéaste cubain Pavel Giroud (1973) sera également préparée. Le visionnage du film avant le début du cours est fortement recommandé.

Bibliographie indicative :

ÁLVAREZ, Santiago, « Arte y compromiso » en Paranaguá, Paulo Antonio (ed.), Madrid, Cátedra, colección signo e imagen, 2003, p. 458-460.

AUMONT, Jacques et MARIE, Michel, *Dictionnaire théorique et critique du cinéma*, Paris, Nathan, 2001.

BORDWELL, David y Thompson Kristin, *El arte cinematográfico*, Barcelona, Buenos Aires, México, Paidós, 2002.

CASETTI, Francesco y di CHIO Federico, *Cómo analizar un film*, Barcelona, Buenos Aires, México, Espasa Libros, Paidós Comunicación 172 Cine, 2009 ;

GARCIA BORRERO, Juan Antonio, « Santiago Álvarez (Cuba) », en Paranaguá Paulo Antonio (ed.), Madrid, Cátedra, colección signo e imagen, p. 156-163.

GARDIES, André et BESSALEL Jean, *200 mots-clés de la théorie du cinéma*.

ORTEGA, María Luisa, «P.M. (Pasado Meridiano) (S. Cabrera Infante et O. Jiménez Leal, 1961) », en Julie Amiot y Nancy Berthier (dirs.), *Cuba. Cinéma et Révolution*, Lyon, Le Grinh-Lce-Grimia, 2006.

Filmographie

El caso Padilla (Pavel Giroud, 2022) [A contracorrientes Films, Ventú Producciones]

Alicia en el pueblo de las Maravillas (Daniel Díaz Torres, 1990).

P.M. (Sabá Cabrera Infante et O. Jiménez Leal, 1961)

Cuba sí (Chris Marker, 1961)

INFORMATIONS CAPES BAC + 5 – SESSION 2027

- Les informations sur les dates d'inscription et des épreuves d'admissibilité et d'admission ainsi que sur les lieux des épreuves d'admission pourront être consultées sur Publinet.

<http://publinetce2.education.fr>

- Modalités des épreuves :

Arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré

SECTION LANGUES VIVANTES ÉTRANGÈRES : ALLEMAND, ANGLAIS, ARABE,
CHINOIS, ESPAGNOL, HÉBREU, ITALIEN, JAPONAIS, NÉERLANDAIS, PORTUGAIS, RUSSE

Au titre d'une session, le concours peut être ouvert pour une ou plusieurs de ces langues. Les candidats font l'objet d'un classement distinct selon la langue au titre de laquelle ils concourent, qu'ils choisissent au moment de l'inscription.

A – Épreuves d'admissibilité

Un thème (programmes de collège) et quatre axes (programmes de lycée) sont inscrits au programme du concours. Le thème est renouvelé tous les deux ans, les axes par moitié chaque année. Ce programme fait l'objet d'une publication sur le site internet du ministère chargé de l'éducation nationale. Des ouvrages illustrant le programme du concours peuvent être proposés à l'étude, à l'appui de celui-ci, ou faire l'objet d'une bibliographie indicative.

1o Épreuve écrite disciplinaire.

L'épreuve permet d'évaluer la maîtrise des savoirs disciplinaires nécessaires à la mise en œuvre des programmes d'enseignement du collège et du lycée.

L'épreuve se compose de deux parties :

a) Une composition en langue étrangère à partir d'un dossier constitué de documents de littérature et/ou de civilisation et pouvant comprendre également un document iconographique. Le dossier est en lien avec le thème ou un des axes inscrits au programme.

b) Au choix du jury, un thème et/ou une version. Cet exercice peut être réalisé à partir d'un des documents du dossier.

Durée : six heures.

Coefficient 2.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

2o Épreuve écrite disciplinaire appliquée.

L'épreuve place le candidat en situation de choisir des documents, d'en produire une analyse critique, puis de construire une séquence d'enseignement à partir du sujet remis par le jury. Elle permet d'évaluer la capacité du candidat à concevoir et mettre en œuvre une séquence d'enseignement permettant la structuration des apprentissages à un niveau visé et au regard des instructions officielles.

L'épreuve, rédigée en langue française, prend appui sur des supports de natures différentes (texte, document audio présenté sous forme de script, iconographie, extrait de manuel, etc.) en lien avec le thème ou l'axe proposé au candidat et susceptibles d'être utilisés dans la cadre d'une séquence pédagogique au niveau ou dans les conditions d'enseignement indiqués par le sujet. Ils peuvent être accompagnés de documents annexes destinés à en faciliter la mise en perspective.

Parmi ces supports, le candidat opère des choix. Sur la base de l'étude et de la mise en relation des documents qu'il sélectionne, il conçoit et présente la séquence pédagogique qu'il envisage. Il mentionne ses objectifs (linguistiques, communicationnels, culturels, éducatifs, etc.) et les moyens et stratégies qu'il compte mettre en œuvre pour les atteindre en fonction de la classe.

Les textes en langue étrangère qui figurent parmi les supports proposés à la réflexion du candidat comportent une sélection de faits de langue, signalés par un soulignement. Le candidat décrit, analyse et explicite en français, selon les indications mentionnées par le sujet, un ou des faits de langue dans la perspective du travail en classe lors de cette séquence pédagogique.

Durée : six heures.

Coefficient 2.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

B – Epreuves d'admission

1o Epreuve de leçon.

L'épreuve a pour objet la conception et l'animation d'une séance d'enseignement. Elle permet d'apprécier la maîtrise disciplinaire et la maîtrise pédagogique du candidat, notamment sa capacité à analyser, sélectionner et préparer des supports de travail de qualité pour la conception et la mise en œuvre de la séance.

L'épreuve prend appui sur un document audio ou vidéo en langue étrangère se rapportant à l'un des thèmes ou axes figurant au programme des classes de collège et de lycée et ne dépassant pas trois minutes. Le candidat peut être conduit à rechercher, pendant le temps de préparation, un ou deux autres documents en lien avec celui proposé dans l'objectif de la conception de la séance, au sein d'un ensemble documentaire mis à sa disposition ou par une recherche personnelle pour laquelle il dispose d'un matériel lui permettant d'accéder à internet, selon l'organisation retenue par le jury.

L'épreuve comporte deux parties :

- une première partie en langue étrangère pendant laquelle le candidat restitue, analyse et commente le document audio ou vidéo proposé par le jury, puis présente le ou les documents qu'il a choisi(s) et explicite ses choix en prenant soin de les replacer dans la perspective d'une exploitation en classe.

Des éléments de contexte portant sur l'exercice du métier, qu'il exploite pendant le temps de préparation, peuvent éventuellement être fournis au candidat.

Cet exposé est suivi d'un entretien avec le jury.

Durée de la première partie : trente minutes maximum (exposé : quinze minutes maximum ; entretien : quinze minutes maximum).

- une seconde partie en français pendant laquelle le candidat présente au jury les objectifs d'une séance de cours

et expose ses propositions de mise en œuvre.

Le candidat propose des pistes d'exploitations didactiques et pédagogiques du document audio ou vidéo et, le cas échéant, du ou des documents qu'il a choisis. Il construit sa proposition en fonction de l'intérêt linguistique et culturel que les documents présentent ainsi que des activités langagières qu'ils permettent de mettre en pratique selon la situation d'enseignement choisie et le niveau visé. Le candidat propose un déroulement cohérent avec des exemples concrets d'activités.

Cet exposé est suivi d'un entretien avec le jury durant lequel il est amené à justifier et préciser ses choix.

Durée de la seconde partie : trente minutes maximum (exposé : vingt minutes maximum ; entretien : dix minutes maximum).

Chaque partie compte pour moitié dans la notation.

La qualité de la langue employée est prise en compte dans l'évaluation de chaque partie de l'épreuve.

Durée de préparation de l'épreuve : trois heures.

Durée totale de l'épreuve : une heure maximum.

Coefficient 5.

L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire.

2o Epreuve d'entretien.

Cette épreuve est présentée à l'article 8 du présent arrêté :

Art. 8. – L'épreuve d'entretien avec le jury mentionnée à l'article 7 porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation.

L'entretien comporte une première partie d'une durée de quinze minutes débutant par une

présentation, d'une durée de cinq minutes maximum, par le candidat des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours en valorisant notamment ses travaux de recherche, les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger. Cette présentation donne lieu à un échange avec le jury.

La deuxième partie de l'épreuve, d'une durée de vingt minutes, doit permettre au jury, au travers de deux mises en situation professionnelle, l'une d'enseignement, la seconde en lien avec la vie scolaire, d'apprécier l'aptitude du candidat à :

- s'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.) ;
- faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences.

Le candidat admissible transmet préalablement une fiche individuelle de renseignement établie sur le modèle figurant à l'annexe VI du présent arrêté, selon les modalités définies dans l'arrêté d'ouverture. Pour les sections de langues vivantes étrangères ou régionales, l'entretien se déroule en français. Pour la section langue des signes française, le choix de la langue (LSF ou français) dans laquelle se déroule l'épreuve et l'adaptation éventuelle de la durée de celle-ci s'effectue dans les conditions prévues à l'annexe I pour la section considérée.

L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire.

Durée : trente-cinq minutes ; coefficient 3.



Concours externe BAC +3 du CAPES

CAPES-CAFEP

Section langues vivantes étrangères : allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, hébreu, italien, japonais, néerlandais, portugais, russe

Programme de la session 2027

Un programme est fixé pour la première épreuve d'admissibilité et la première épreuve d'admission. Il fait l'objet d'une publication sur le site internet du ministère chargé de l'éducation nationale et est renouvelé tous les deux ans.

Espagnol

Épreuves d'admissibilité

Pour l'épreuve écrite 1, le sujet s'appuiera sur un dossier en lien avec les questions suivantes :

- Littérature : ***La caída de Madrid***, Rafael Chirbes, Barcelona, Editorial Anagrama (Coll. Compactos), 2011 [1ère édition 2000, Anagrama]
 - Civilisation : **De la fin du franquisme à la Transition démocratique**
-

Épreuves d'admission

Pour l'épreuve orale 1, le sujet s'appuiera sur un dossier en lien avec le thème culturel ou l'axe culturel suivants :

- Thème culturel du cycle 4 (programmes du collège parus au Bulletin officiel spécial du 26 novembre 2015) : « **Langages** »
 - Axe culturel de la classe de Seconde générale et technologique (programmes du lycée parus au Bulletin officiel n°22 du 29 mai 2025) : « **Vivre entre générations** »
-

-Rafael CHIRBES, *La caída de Madrid*, Barcelona, Editorial Anagrama (Coll. Compactos), 2011 [1ère édition 2000, Anagrama].

L'objectif de ce cours est de préparer les étudiants à l'épreuve écrite disciplinaire du CAPES à travers la contextualisation historique et l'analyse de l'œuvre *La caída de Madrid* de Rafael Chirbes, sous l'angle des axes, thèmes et thématiques du programme.

Préalablement au cours, une lecture de l'édition de l'œuvre proposée est indispensable.

Bibliographie indicative

CALVO CARILLA, José Luis, "Lecturas críticas sobre la Transición: el caso de Rafael Chirbes", *El relato de la Transición/La transición como relato*, Prensas de la Universidad de Zaragoza, 2013, p. 119-146.

LUENGO, Ana, *La encrucijada de la memoria: la memoria colectiva de la guerra civil española en la novela contemporánea*, Berlín Tranvía, 2004.

ORSINI-SAILLET, Catherine, "Regards sur la Transition dans le roman espagnol actuel : *La caída de Madrid* de Rafael Chirbes et *Romanticismo* de Manuel Longares", *Les Langues Néo-latines*, n°354, septembre 2010, p. 65-88.

Revista *Turia*, n°112 (Cartapacio: Rafael Chirbes), 2015.

-De la fin du franquiste à la Transition démocratique

Le cours aura pour but de présenter les grandes étapes de la fin de la dictature franquiste dans ses aspects idéologiques, politiques et sociaux et d'éclairer les grands enjeux du passage à la démocratie. De même, plusieurs séances seront consacrées à l'apprentissage de la technique du commentaire de document historique en lien avec le cadre temporel.

Bibliographie

ALONSO, Matilde, FURIO BLASCO, Elies, BIRABENT CAMARASA, Christel, *Panorama de l'Espagne contemporaine*, Paris, Ellipses, 2008.

BESSIERE, Bernard, BENNASSAR, Bartolomé, *Le défi espagnol*, Besançon, La Manufacture, 1991.

BESSIERE, Bernard, *La Culture espagnole. Les mutations de l'après-franquisme, 1975-1992*, Paris, L'Harmattan, 1992.

CAPELLAN DE MIGUEL, Gonzalo, PEREZ SERRANO, Julio, (eds.), *Sociedad de masas, medios de comunicación y opinión pública, Historia del Tiempo presente*, Logroño, Instituto de Estudios Riojanos, IER, 2008.

DESAZARS DE MONTGAILLARD, Sylvia, *La Transition démocratique en Espagne : le pari du centre*, université de Toulouse, Ophrys, 1995.

DÍAZ BARRADO, Mario P., *La España democrática (1975-2000). Cultura y vida cotidiana*, Madrid, Síntesis, 2006.

HERMET, Guy, *L'Espagne au XXe siècle*, Paris, PUF, 1992

JULIÁ DÍAZ, Santos, *Los socialistas en la política española, 1879-1982*, Madrid, Taurus, 1997

LARA PEINADO, Federico, RABANAL, Manuel Abilio, *Comentario de textos históricos*, Madrid, Cátedra, 1997

MILLIOT, Vincent, WIEVIORKA, Olivier, *Méthode pour le commentaire et la dissertation historiques*, Paris, Nathan Université, Col. Histoire, 128, 1994.

RODRIGUES, Denis, *La transition en Espagne, Les enjeux d'une démocratisation complexe*, Didact, Rennes, PUR, 2012

SARTORIUS, Nicolás, AGUIRRE, Arantxa et al., *La conquista de la democracia*. Serie de televisión. RTVE, 2025. <https://www.rtve.es/play/videos/la-conquista-de-la-democracia/>

INFORMATIONS CAPES BAC + 3 – SESSION 2027

Les épreuves du Capes externe bac + 3 section langues vivantes étrangères (allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, hébreu, italien, japonais, néerlandais, portugais, russe) se composent de deux épreuves écrites d'admissibilité et de deux épreuves orales d'admission.

Les épreuves sont notées de 0 à 20.

Le jury tient compte dans la notation des épreuves de la maîtrise écrite et orale de la langue française (vocabulaire, grammaire, conjugaison, ponctuation, orthographe).

Le fait de ne pas participer à une épreuve ou à une partie d'épreuve, de s'y présenter en retard après l'ouverture des enveloppes contenant les sujets, de rendre une copie blanche, d'omettre de rendre la copie à la fin de l'épreuve, de ne pas respecter les choix faits au moment de l'inscription ou de ne pas remettre au jury un dossier ou un rapport ou tout document devant être fourni par le candidat dans le délai et selon les modalités prévues pour chaque concours entraîne l'élimination du candidat.

Les épreuves du concours de l'enseignement privé (Cafep) sont identiques à celles du concours de l'enseignement public.

Les candidats font l'objet d'un classement distinct selon la langue au titre de laquelle ils concourent, qu'ils choisissent au moment de l'inscription.

Un programme est fixé pour la première épreuve d'admissibilité et la première épreuve d'admission. Il fait l'objet d'une publication sur le site internet du ministère chargé de l'éducation nationale et est renouvelé tous les deux ans.

Épreuves d'admissibilité

Première épreuve d'admissibilité

- **Durée : 5 heures**
- **Coefficient 3**

L'épreuve consiste en une composition en langue étrangère à partir d'un sujet s'appuyant sur un dossier constitué de documents de nature variée. L'épreuve porte sur une question inscrite au programme.

Elle vise à la vérification des connaissances disciplinaires du candidat. Elle permet d'évaluer la maîtrise de la langue et la connaissance des cultures de l'aire linguistique concernée.

L'épreuve est notée sur 20. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

Seconde épreuve d'admissibilité

- **Durée : 4 heures.**
- **Coefficient 2.**

L'épreuve comporte deux parties.

- **La première partie** de l'épreuve est constituée d'un thème et d'une version.
- **La seconde partie** porte sur une analyse critique de faits de langue à rédiger en français.

L'épreuve se fonde sur un dossier composé de documents de nature variée dans la langue étrangère mais aussi en français.

Elle vise à apprécier la maîtrise des deux systèmes linguistiques et le passage de l'un à l'autre.

L'épreuve est notée sur 20. Chaque partie compte pour 10 points. Une note globale égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

Épreuves d'admission

Première épreuve d'admission

- **Durée de la préparation : 3 heures.**
- **Durée de l'épreuve : 1 heure. Chaque partie dure 30 minutes (exposé : 10 minutes, échange : 20 minutes).**
- **Coefficient 5**

L'épreuve prend la forme d'un exposé suivi d'un échange avec le jury qui consiste, à partir d'un dossier constitué de divers documents, à présenter de manière organisée les principaux enjeux d'un sujet.

Le dossier est constitué de quatre documents en langue étrangère (un document audio ou vidéo ne dépassant pas cinq minutes, un ou deux textes, un ou deux documents iconographiques) prenant appui sur le programme du concours.

L'épreuve se compose de deux parties.

La première partie de l'épreuve est en langue étrangère. Le candidat restitue, analyse et commente le document audio ou vidéo, puis en explicite les liens avec les autres documents du dossier. Cet exposé est suivi d'un échange avec le jury.

La seconde partie de l'épreuve est en langue française. Le candidat explicite l'intérêt culturel et la portée interculturelle du dossier. Cet exposé est suivi d'un échange permettant au jury de faire préciser ou d'approfondir les points qu'il juge utiles.

L'épreuve vise à apprécier la qualité de la langue employée dans les deux parties de l'épreuve. Elle vise également à évaluer la capacité du candidat, à structurer son propos, à analyser de manière organisée des documents de nature variée, à en présenter les principaux enjeux de sens dans le cadre d'un oral en continu, puis en interaction avec le jury.

L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire.

Seconde épreuve d'admission

- **Durée totale de l'épreuve : 35 minutes.**
- **Coefficient 3.**

La seconde épreuve d'admission consiste en un entretien avec le jury.

Elle comporte un premier temps d'échange d'une durée de quinze minutes débutant par une présentation, d'une durée de cinq minutes, par le candidat de sa motivation et des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours en valorisant notamment les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger.

Cette présentation donne lieu à un échange avec le jury pendant dix minutes.

L'épreuve se poursuit, pendant vingt minutes, par un entretien avec le jury.

L'échange suivant la présentation du candidat et l'entretien en tant que tel s'organisent, au travers de questionnements divers (dont une mise en situation), en deux temps, l'un porte sur l'appréhension des valeurs de la République, dont la laïcité, afin de vérifier la capacité du candidat à les transmettre et les incarner. L'autre porte sur l'aptitude du candidat à :

1. Se projeter dans le métier de professeur ;
2. Transmettre et incarner les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons) ;
3. Comprendre les grands enjeux liés à la transition écologique ;
4. Appréhender l'épanouissement de l'élève dans toutes ses dimensions.

L'épreuve se déroule en français.

L'épreuve est notée sur 20. La note 0 est éliminatoire.

MODALITÉS DE CONTROLE DES CONNAISSANCES, D'ÉVALUATION ET RÈGLES DE PASSAGE DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : 23 septembre 2021

Conseil d'administration : 27 septembre 2021

Dispositions générales applicables aux étudiants de Master

Les présentes règles communes de contrôle des connaissances s'inscrivent dans le cadre réglementaire national défini par les textes suivants :

- **Arrêté du 9 avril 1997** relatif au diplôme d'études universitaires générales, licence et maîtrise ;
- **Arrêté du 25 avril 2002** relatif au diplôme national de master ;
- **Arrêté du 4 février 2014** fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de master ;
- **Décret n°2016-672 du 25 mai 2016** relatif au diplôme national de master ;
- **Loi n°2016-1828 du 23 décembre 2016** portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système LMD ;
- **Décret du 27 janvier 2017** portant création de la poursuite en master ;
- **Décision de la CFVU du 27 juin 2019 et CA du 08 juillet 2019** ;
- **Arrêté du 30 juillet 2018** modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- **Arrêté du 30 juillet 2018** modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master.

Art. 1 - Conditions d'accès

La loi du 27 janvier 2017 rappelle que le master est un diplôme composé de quatre semestres, il repose sur un processus de recrutement à l'entrée dans le cursus.

Conformément à la loi **no 2016-1828 du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système Licence-Master-Doctorat**, les établissements d'enseignement supérieur peuvent désormais fixer des capacités d'accueil pour l'accès à la première année du deuxième cycle. Les mentions Droit et Psychologie ne sont pas concernées et appliquent par dérogation une sélection en master 2ème année, l'accès en master 1ère année reste alors de droit pour tout étudiant titulaire de la licence ou d'un diplôme équivalent conférant 180 ECTS et dans la même mention et dans le même domaine.

Les établissements autorisés par l'État à délivrer le diplôme national de master doivent organiser un processus de recrutement conformément aux dispositions de l'article L. 612-6.

L'admission est alors subordonnée à l'examen du dossier du candidat et éventuellement à une audition. L'examen du dossier repose sur des critères d'appréciation des résultats académiques, de l'expérience professionnelle, et du diplôme de premier cycle obtenu.

La désignation des membres composant la commission de sélection doit faire l'objet d'une décision officielle par arrêté de nomination, signée du Directeur de la composante par délégation du président de l'université, comprenant la liste exhaustive de ladite commission.

Les membres sont issus de l'équipe pédagogique. La composition minimale est de trois membres dont au moins deux enseignants – chercheurs ou enseignants intervenants dans ladite formation. Le responsable de la mention préside la commission finale.

La composition de la commission est publique (art. L. 613-1 du Code de l'éducation). La liste signée par le président de la commission doit faire l'objet d'une publication sur le site internet de l'université à la rubrique concernant la sélection et d'un affichage dans les locaux de la formation concernée.

Les refus d'admission sont notifiés et motivés obligatoirement. En master 1, les motifs pour lesquels l'admission est refusée sont communiqués aux candidats qui en font la demande dans le mois qui suit la notification de ce refus. En master 2ème année, les motifs sont systématiquement communiqués.

Les délais et voie de recours doivent également figurer sur le courrier de refus.

Le Président de la commission est le responsable de la mention et préside la commission finale. Il comprend obligatoirement un responsable de chaque parcours. Chaque responsable de parcours organise des comités de sélection de dossiers.

Art. 2 - Conditions d'inscription

Un étudiant de licence n'est pas autorisé à s'inscrire en Master 1ère année s'il n'a pas obtenu les 180 crédits nécessaires à l'obtention de sa licence.

Conformément au décret n°2016-672 du mai 2016 relatif au diplôme national de master, l'inscription d'un étudiant en deuxième année de master est subordonnée à la vérification que les unités d'enseignement déjà acquises en première année lui permettent de poursuivre sa formation en vue de l'obtention du master. Cette vérification s'applique notamment aux étudiants qui, dans le même établissement, souhaitent s'inscrire en deuxième année d'une mention de master différente de la mention dans laquelle ils ont validé leur première année ainsi qu'aux étudiants qui changent d'établissement entre la première et la seconde année de master.

L'étudiant ayant obtenu 60 crédits ECTS en première année de master peut poursuivre de droit en seconde année de master dans la même mention et le cas échéant dans le même parcours.

Art. 3 - Organisation des enseignements

Le diplôme de master sanctionne un niveau correspondant à l'obtention de 120 crédits européens au-delà du grade de licence répartis sur deux années universitaires à raison de 30 crédits par semestre.

Un régime spécial d'études (RSE) comprenant notamment des aménagements pour le contrôle des connaissances est fixé, par diplôme, pour certaines catégories d'étudiants, notamment les étudiants engagés dans la vie active ou assumant des responsabilités particulières dans la vie universitaire ou ayant des mandats électifs nationaux ou locaux, les étudiants inscrits en double cursus uniquement à l'université de Tours, les étudiants chargés de famille, les étudiants en situation de handicap, les sportifs de haut niveau et les étudiants engagés dans une formation artistique de haut niveau.

Les dispositions relatives au RSE font l'objet d'un développement figurant en annexe.

Un tableau détaillant les modalités de contrôle de connaissances, y compris celles relevant du régime spécial, (type d'épreuves, coefficients pour chaque élément pédagogique et chaque unité d'enseignement), est complété et joint au tableau des enseignements.

Art. 4 - Modalités de contrôle des connaissances (art. L. 613-1 du code de l'éducation)

Les modalités de contrôle des connaissances sont arrêtées dans chaque diplôme au plus tard à la fin du premier mois de l'année universitaire et ne peuvent être modifiées en cours d'année. Elles comportent obligatoirement le nombre d'épreuves, leur nature, leur coefficient et leur durée. Elles doivent être portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage et rester accessibles jusqu'à l'issue de la seconde session.

Dispositions exceptionnelles

En cas de circonstances exceptionnelles, les modalités de contrôle de connaissances et de compétences pourront être adaptées au cas par cas et remplacées par d'autres modalités d'examens dont la nature sera à établir.

Art. 5 - Compensation – Capitalisation - Report de notes – Validation

1/ Il y a compensation entre les éléments pédagogiques (EP) d'une unité d'enseignement ;

2/ Les éléments pédagogiques auxquels l'étudiant a obtenu la moyenne sont définitivement capitalisés. L'acquisition de l'élément pédagogique emporte l'acquisition des crédits européens correspondants ;

3/ Il y a compensation entre les unités d'enseignement (UE) d'un même semestre ;

4/ Les unités d'enseignement auxquelles l'étudiant a obtenu la moyenne sont définitivement capitalisées. L'acquisition de l'unité d'enseignement emporte l'acquisition des crédits européens correspondants (30 crédits par semestre) ;

5/ Si la moyenne de l'ensemble de ces unités est inférieure à 10/20, l'étudiant doit repasser tous les EC inférieurs à 10/20 dans les UE dont la note est inférieure à 10/20 ;

6/ La compensation est organisée sur le semestre sur la base de la moyenne générale des notes obtenues pour les diverses unités d'enseignement, pondérées par les coefficients.

Cependant, pour les semestres prévoyant un mémoire d'initiation à la recherche ou un stage d'une durée supérieure à 2 mois, la validation du semestre se fera à condition que l'étudiant ait obtenu :

- une note supérieure ou égale à 10/20 au stage ou au mémoire individuel ;
- une moyenne supérieure ou égale à 10/20 à l'ensemble constitué des autres unités d'enseignement pondérée par les coefficients.

7/ Il n'y a aucune compensation entre les semestres ;

8/ Toute absence injustifiée à une de ces épreuves entraîne la défaillance à l'UE correspondante et au semestre correspondant. La défaillance empêche le calcul du résultat à l'épreuve, puis à l'UE, au semestre et donc à l'année.

Art. 6 - Organisation des sessions d'examens

Deux sessions de contrôle des connaissances sont organisées par semestre d'enseignement.

Les mémoires, rapports de stage et projet tuteuré se déroulent en session unique.

Cette organisation doit respecter le texte de référence sur le bornage de l'année universitaire conformément à la loi Protection Universelle Maladie (P.U.M.A.) du 1er janvier 2016.

Art. 7 - Jury (art. L613-1 du code de l'éducation)

Un jury est nommé par année d'études.

Le jury délibère souverainement et arrête les notes des étudiants à l'issue de chaque semestre. Il se prononce sur l'acquisition des UE et la validation des semestres (en appliquant le cas échéant les règles de compensation (cf. paragraphe concerné)).

La composition du jury est affichée sur le lieu des épreuves des examens impérativement avant le début des épreuves.

Le redoublement en master n'est pas de droit, il est accordé par décision du jury.

Art. 8 - Délivrance du diplôme

Le diplôme de master est délivré à l'issue des quatre semestres après délibération du jury, attribuant 120 crédits, sous réserve d'avoir validé l'aptitude à maîtriser au moins une langue vivante étrangère.

Le diplôme intermédiaire de maîtrise est délivré, sur demande de l'étudiant, sur la base de la moyenne des deux semestres de M1 et à condition que l'étudiant ait validé chacun des deux semestres, conférant 60 crédits ECTS.

Art. 9 – Mention

Une mention de réussite est attribuée sur chacun des quatre semestres de Master.

Une mention de réussite est attribuée à l'issue du master 1ère année sur la base de la moyenne des deux semestres de M1 si l'étudiant quitte l'université ; chaque semestre sera affecté d'un coefficient 1.

La mention de réussite à l'issue du Master 2ème année devra être calculée sur la base de la moyenne des quatre semestres de master ; chaque semestre sera affecté d'un coefficient 1.

Les seuils de mention sont les suivants :

- Attribution de la mention Assez bien : moyenne générale égale ou supérieure à 12/20.
- Attribution de la mention Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 14/20.
- Attribution de la mention Très bien : moyenne générale égale ou supérieure à 16/20.

Art. 10 - Publication des résultats – Communication des copies

Les notes ne doivent pas être affichées nominativement. Elles ne peuvent être communiquées qu'à l'étudiant concerné.

Les résultats doivent faire l'objet d'un affichage anonymé portant le numéro de l'étudiant sans mention de son nom.

Les résultats sont publiés sur l'environnement numérique de travail.

Les résultats sont définitifs et ne peuvent en aucun cas être remis en cause sauf erreur matérielle dûment constatée par le jury.

Les étudiants ont droit sur leur demande, et dans un délai raisonnable, à la communication de leurs copies d'examen et à un entretien individuel.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES ET DES EXAMENS pour le RÉGIME SPÉCIAL D'ÉTUDES

Textes de référence :

- Code de l'éducation
- Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur.
- Circulaire n°2000-003 du 1er mars 2000, Organisation des examens dans les établissements d'Enseignements Supérieur
- Règlement des Etudes et des examens voté au Conseil d'Administration (CA) du 28 septembre 2009 après avis du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire (CEVU) du 17 septembre 2009.

RAPPEL :

Le Règlement des Etudes et des Examens s'applique à l'ensemble des étudiants sauf à ceux qui justifient d'une situation leur permettant de bénéficier du régime spécial d'études (RSE).

Le régime spécial d'études (RSE) comprend des **aménagements d'emploi du temps et le choix pour les étudiants de leur** mode de contrôle des connaissances : contrôle continu ou contrôle continu et terminal. L'étudiant en RSE peut choisir de bénéficier d'une partie du dispositif, ou de son ensemble.

Le statut de RSE n'est applicable qu'aux étudiants en Formation Initiale et ne peut être accordé aux étudiants en Formation Continue ou en Apprentissage.

L'étudiant RSE quand il le peut, et autorisé à assister aux séances de Travaux Dirigés (TD), il ne peut en être exclu même s'il ne figure pas sur les listes des inscrits pédagogiques.

Il est fixé pour chaque diplôme et doit être indiqué dans les descriptifs des modalités de contrôle des connaissances de chaque formation.

1- Procédure et calendrier de la demande

L'étudiant qui souhaite bénéficier du Régime Spécial d'Etudes, doit en faire la demande écrite en renseignant le formulaire afférant. Ce formulaire sera mis à jour chaque année par le SEVE et personnalisé par composante. Les pièces justificatives demandées devront être fournies en même temps.

2- Cas d'exclusion

- UE de stage et projet tuteuré, Travaux Pratiques (TP)

Le RSE ne s'applique pas aux Unités d'Enseignement prévoyant des stages obligatoires. Cependant, des modalités

d'organisation ou d'allègement pourront être apportées aux étudiants en situation de handicap.

De même, les UE prévoyant des projets tuteurés en licence professionnelle ou en master, sont exclues du régime RSE.

Sauf, autorisation spéciale de l'enseignant responsable du cours, les TP ne peuvent donner droit au RSE. La présence à ce type de cours reste obligatoire. C'est pourquoi l'étudiant RSE est prioritaire pour choisir son groupe en fonction de son emploi du temps.

3- Aménagement d'emploi du temps

Les étudiants RSE sont autorisés à changer de groupes de TD et TP. Ils sont prioritaires pour les permutations de groupes, à condition de fournir à l'appui l'emploi du temps de leur employeur avant la seconde séance.

Les étudiants en RSE peuvent choisir de ne préparer qu'une partie du programme prévu pour un semestre et effectuer leur cursus en plusieurs années. **Cependant, ce dispositif ne s'applique pas aux étudiants en master 2.**

4- Contrôle des Connaissances

Ce régime permet à l'étudiant d'être dispensé du contrôle continu, sauf en pour les diplômes de Médecin, Pharmacien et en DUT. Toutefois, pour ces trois filières, un régime adapté à chaque étudiant reconnu en situation de handicap ou sportif de haut niveau peut être défini en accord avec le SUMPPS ou le SUAPS et le responsable de l'année.

L'étudiant RSE peut choisir par éléments pédagogiques, entre les deux formules de contrôles des connaissances :

- soit uniquement en examen terminal,
- soit les conditions pour les statuts « classiques » (Contrôle continu ou contrôle continu associé à un examen terminal).

Le choix de l'étudiant sera clairement énoncé par l'étudiant sur le formulaire de demande du statut RSE. Les calendriers d'examens sont accessibles et consultables via le site internet de l'université et l'environnement numérique de travail. Ces calendriers valent convocation aux épreuves pour les étudiants. Cependant, les étudiants bénéficiaires du RSE doivent être avertis par mail (adresse fournie par l'université) de la publication de ces calendriers.

Chaque formation est tenue d'indiquer dans le descriptif de ses modalités de contrôle des connaissances, les aménagements d'études et d'examens proposés dans la filière.

V Calendrier universitaire 2026/2027 du Département d'Espagnol

Réunion d'information Master MEEF propre au département d'Espagnol	Mardi 1er septembre 2026 14h-16h Amphi B
Réunion de rentrée M1 M2E à l'INSPE	31 août 2026, 9h30
Réunion de rentrée M2 MEEF & M2 M2E à l'INSPE	Jeudi 3 septembre 2026, 9h30
1^{er} semestre	
Début des cours du 1 ^{er} semestre	Lundi 14 septembre 2026
Pause pédagogique d'automne	Du 25 octobre au 1er novembre 2026
Stage 1 M1 M2E lauréat.es	Du 2 au 27 novembre 2026
Stage 1 M1 M2E non lauréat.es	Du 2 au 13 novembre 2026
Vacances de fin d'année (fermeture des sites d'enseignements)	Du 20 décembre 2026 au 03 janvier 2027
Examens Terminaux du 1 ^{er} semestre	Du 04 au 16 janvier 2027
2^{ème} semestre	
Début des cours du 2 nd semestre	Lundi 18 janvier 2027
Stage 2 M1 M2E lauréat.es	Du 1er au 19 février et du 5 au 16 avril 2027
Stage 2 M1 M2E non lauréat.es	Du 1er au 12 février 2027
Pause pédagogique – février-mars	Du 28 février au 7 mars 2027
Stage 3 M1 M2E non lauréat.es	Du 5 au 16 avril 2027
Vacances de printemps	Du 25 avril au 2 mai 2027
Examens Terminaux du 2 nd semestre	Du 3 au 19 mai 2027
Stage 3 M1 M2E lauréat.es	3 semaines au S2 (autre contexte d'exercice professionnel)
Rattrapages	
Rattrapages (2 ^e session)	Du 21 juin au 2 juillet 2027

La aventura
de ser
DOCENTE

